



RECU EN PREFECTURE

Le 24 mars 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

077-217702943-20210323-00002310-DE

Délibération n°2021.00023

Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) – Convention particulière pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Séance du 23 mars 2021

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 33

absent représenté : 0

absent non représenté : 0

L'an deux mille vingt et un, le 23 mars, le Conseil municipal, dûment convoqué le 17 mars, s'est réuni à L'Atalante - rue Jean Vigo à 18 heures 00, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Julie MOREL, M. Mohamed KACHOUR, Mme Mélanie ZEDE, M. Farid DJABALI, Mme Laure GREUZAT, M. ABDELAZIZ MOUSSA, Mme Florence AUDONNET, Mme Josiane MARCOUD, M. Guy DARAGON, M. Luc MARION, M. Malik GUEYE, M. Smain TAHAR, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Benoît PENEZ, Mme Christine DELSAUX, Mme Catherine AMARI, Mme Hélène BATHOSSI, M. Thierry TARQUIN, Mme Dorothée TOPALOVIC, M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey CHARIFI ALAOUI, M. Zakarya ARBAOUI, M. Hamé SOUKOUNA, M. Gérard GAUTHIER, Mme Patricia RUBIO, Mme Houria ATTLANE, M. Laurent PRUGNEAU, M. Michael VAQUETA, M. William GALLÉ

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Mélanie ZEDE

Hôtel de Ville
Secrétariat général
11/13, rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Délibération n° 2021.00023

Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) – Convention particulière pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Le conseil Municipal,

Sur le rapport et la proposition de M. Franck SUREAU, Adjoint au maire, délégué aux finances, travaux, voirie, entretien du patrimoine et accessibilité,

Vu la note explicative de synthèse,

Vu la délibération n°2019.00041 en date du 9 avril 2019 actant le transfert au Sigeif de la compétence prévue à l'article 2.04 de ses statuts et portant sur l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques fixant le cadre de mise en œuvre de cette compétence infrastructures de recharges de véhicules électriques,

Considérant que cette convention et les suivantes a et auront pour objectif de définir les modalités techniques, administratives et financières de la mise en œuvre de la compétence IRVE transférée par la Commune au Sigeif et recouvrant leur création, entretien et exploitation,

Vu la convention présentée,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale du 16 mars 2021,

DELIBERE
A l'unanimité

APPROUVE la convention particulière pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques présentée,

AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention et les suivantes.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.